

#### COMMUNE DE LE LARDIN SAINT-LAZARE

## Marché Public de Service

## PROCEDURE ADAPTEE

Avec publicité et mise en concurrence

Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie – Commune LE LARDIN SAINT-LAZARE

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**LOT UNIQUE** 

Septembre 2016

### Article 1er - Objet de la consultation et maîtrise d'ouvrage

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 500 000 euros HT (étude de faisabilité de l'ATD + couverture et façades à prévoir en plus en rénovation).

Le contenu de la mission confiée au concepteur comprendra les éléments de missions suivants : APS, APD, PRO avec rédaction et dépôt des documents d'urbanisme, ACT, EXE, DET et AOR.

Le maître d'ouvrage est la commune de Le Lardin Saint-Lazare.

Le référent technique du maître d'ouvrage est M. Georges LACHAUD, directeur des services techniques.

#### Article 2 - Conditions du marché

## 2.1. Mode de passation du marché et décomposition en tranches, en lots, et variante

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, suivant l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est composé d'un seul lot.

#### 2.2. Modifications de détail au dossier de consultation

Aucune modification ne peut être apportée par le candidat lui-même. Toute modification de sa part rendrait l'offre irrecevable.

#### 2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans le cadre d'acte d'engagement, soit 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 2.4. Phase de consultation

La remise des offres est fixée au lundi 17 octobre 2016 à 12 h 00 à la mairie. Une phase de négociation de 10 jours est prévue. Le pouvoir adjudicateur aura la faculté d'engager ou non cette phase de négociation.

#### 2.5. Délai d'exécution des prestations

Les travaux devront être terminés au plus tard, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

#### Article 3 - Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française. Les candidats devront produire un dossier complet constitué d'une seule enveloppe intérieure comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

#### I. - Les documents administratifs :

- lettre de candidature DC1
- déclaration du candidat DC2
- attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé NOTI1
- état annuel des certificats reçus NOTI 2
- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- liste de références des prestations similaires de moins de trois ans
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et financières du candidat;

## II. – L'offre comprenant :

- L'acte d'engagement,
- Le règlement de consultation,
- Le cahier des clauses particulières,
- L'étude de faisabilité établie par l'ATD,
- La note méthodologique et technique du soumissionnaire accompagnée des références du candidat sur des réalisations similaires:
- Les attestations d'assurances relatives à l'activité professionnelle du candidat.

## Article 4 - Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 62 et 63 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à partir des critères suivants avec les pondérations suivantes :

#### - Capacités professionnelles et références du candidat : 60 %;

(Dont : valeur technique, qualité de la réponse au programme, compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux)

- Coût de la mission: 40 %.

#### Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront parvenir sous pli cacheté portant la mention :

#### NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE

Offre pour : « Marché de maîtrise d'œuvre : aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie – Commune LE LARDIN SAINT-LAZARE »

L'enveloppe intérieure devra être cachetée et portera le nom de l'entreprise ainsi que la mention "enveloppe intérieure", et contiendra les pièces définies à l'article 3 (I et II), documents complétés, signés et paraphés par l'entreprise.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par La Poste par pli recommandé avec accusé de réception, et parvenir à destination pour le <u>lundi 17 octobre</u> <u>2016 à 12 h 00</u> et à l'adresse suivante :

Mairie
2 avenue Georges Haupinot
BP 27
24570 LE LARDIN SAINT-LAZARE

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur expéditeur.

## Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour les renseignements d'ordre administratif, vous pourrez contacter le service marché publics à l'adresse suivante :

Commune de Le Lardin Saint-Lazare Mme LAPEYRE Emilie 2 avenue Georges Haupinot BP 27 24570 Le Lardin Saint-Lazare 05.53.51.27.11

Pour les renseignements d'ordre technique, vous pourrez contacter le directeur des services techniques à l'adresse suivante :

Commune de Le Lardin Saint-Lazare M. Georges LACHAUD 2 avenue Georges Haupinot BP 27 24570 Le Lardin Saint-Lazare 06.80.61.76.86

e 7 1	<b>a</b> 1	•	1 11	
Vu le	( 'achet et	signature	de l'e	ntranrica
v u 1C	Cachete	. Signature	ucic	